

DECISION MUNICIPALE N° 000195 /023/DM/CAY7/SG

Portant infructueux une lettre commande

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII
(Autorité contractante)

Vu la Constitution ;

-Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

-Vu la décision municipale n°007/020/DM/CAY7/SG constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7^{ème} ;

-Vu la décision municipale n°0020/021/DM/CAY7/SG portant désignation d'un membre à titre intérimaire au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

-Vu l'Arrêté n° 000294/A/MINDDEVEL du 06 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

- Considérant la lettre commande n° 002/AONO/CAY7/CIPM/2023 du 26 juin 2023 pour les travaux de construction du centre d'alphabétisation fonctionnelle à Minkoameyos dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7 ;

Considérant les nécessités de service;

Décide :

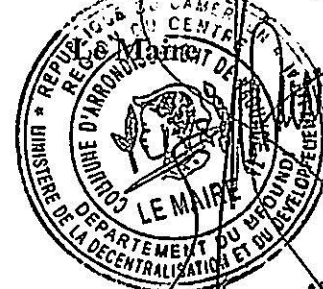
Article 1 : l'avis d'appel d'offres N°002/AONO/CAY7/CIPM/2023 du 26 juin 2023 pour les travaux de construction du centre d'alphabétisation fonctionnelle à Minkoameyos dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, est déclaré infructueux, conformément au code des marchés publics en vigueur.

Article 2 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /

Copies:

- PREFECTURE/MFOUNDI
- DD MINMAP
- ARMP/CE
- INTERESSES
- ARCHIVE/CHRONO
- AFFICHAGE

Fait à Yaoundé le, 07 AOUT 2023



Augustin Bamba
Maire